

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 17/06/2024

ID : 062-216207365-20240612-DEC2024\_89-AI

S<sup>2</sup>LO

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE MISSION  
D'ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN CONCURRENCE DES CONTRATS  
D'ASSURANCE POUR LA COMMUNE

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 20 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la fin des contrats d'assurance en groupement de commandes pour la fin 2024 ;

Vu la proposition financière présentée par la société ARIMA CONSULTANTS ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** est signé avec la société ARIMA CONSULTANTS (sise 10 rue du Colisée – 75008 PARIS), un devis relatif à une mission d'assistance à la mise en concurrence des contrats d'assurance pour la commune, ce pour un montant total de 2.160€ TTC ;

**ARTICLE 2** la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 12 juin 2024

DEC2024\_89



Le Maire  
Claude THOREZ

DGS